

SECTION 1 IDENTIFICATION

Appellation commerciale du produit: Truck N Bus
Utilisation recommandée pour: Composé de lavage de véhicule
Restrictions d'utilisation: Pour un usage industriel et institutionnel uniquement
Fabricant: Maxim Chemical International Inc.
 1607 Derwent Way, Delta, C.B. V3M 6K8, Canada
 800-663-9925
Numéro de téléphone d'urgence/ Numéro de 24 heures : Canada: Canutec 613-996-6666
 É.U.: Chemtrec 800-424-9300

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers physiques: AUCUN
Dangers pour la santé: CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU - Catégorie 1
 LÉSIONS/IRRITATIONS OCULAIRES - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage:



Mention d'avertissement: DANGER
Mention de Danger: H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
 H318 Provoque de graves lésions oculaires.

Conseils de Prudence:

Prévention: P260 Ne pas respirer les poussières ou les brumes.
 P264 Se laver les mains ou la partie du corps touchée soigneusement après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection/vêtements de protection/des lunettes de protection/une visière protégeant le visage.

Interventions: P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne PAS provoquer de vomissement.
 P303 + P361 + P353 SI SUR LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau avec de l'eau [ou se doucher].
 P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
 P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
 P321 Traitement spécifique (voir les informations supplémentaires relatives aux premiers secours sur cette étiquette).
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage: P405 Garder sous clef.

Élimination: P501 Éliminer les contenus/le conteneur dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Environ Pds. %	Numéro CAS
Hydroxyde de sodium	1-5	1310-73-2
Sel tétrasodique de l'acide éthylènediaminetétraacétique	1-5	64-02-8
Alcool éthoxylé	1-5	68439-46-3

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Inhalation: Transporter immédiatement la victime concernée à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Rincer immédiatement la zone exposée avec de l'eau et du savon pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, ou si le contact a été prolongé, obtenir des soins médicaux. Enlever les

vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec de l'eau chaude courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage et recourir immédiatement à de l'aide médicale.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Si la victime est pleinement consciente, lui faire boire beaucoup d'eau potable afin de diluer le produit. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente, perd rapidement conscience ou présente des convulsions. Appeler un médecin.

Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction: Eau pulvérisée, dioxyde de carbone.

Inflammabilité: Ininflammable.

Point d'éclair: Ininflammable.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Évacuer le personnel vers une zone sécurisée. Utiliser de l'eau vaporisée pour refroidir les contenants. Éviter de respirer les produits de décomposition. Porter un appareil respiratoire autonome et une protection complète du corps.

Risques inhabituels d'incendie/explosion: Contact prolongé avec des métaux réactifs (c.-à-d. Aluminium, étain, zinc, etc.) Peut former un gaz hydrogène inflammable et explosif dans des zones confinées.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter dans l'environnement ou une source d'eau.

Mesures à prendre à prendre en cas de dispersion ou de déversement du produit: Porter un équipement de protection. Conscire la substance déversée avec des matériaux absorbants, puis s'en départir dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Ne pas laisser le produit s'infiltrer dans les égouts. Réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre lors de la manutention et du stockage: utiliser une hygiène industrielle appropriée. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les pulvérisations ou brouillards. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des substances incompatibles. Maintenir le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Conserver à des températures inférieures à 30°C (86°F) et à l'abri du gel.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition:

OSHA (PEL): S.O.

ACGIH TLV: S.O.

Autre limite d'exposition: S.O.

Contrôles d'ingénierie appropriés: Ventilation générale adéquate.

Interventions de protection individuelle/Équipements de protection individuelle:

Gants: Des gants non perméables (caoutchouc, nitrile) sont recommandés.

Masques/Lunettes de protection: Utiliser des lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité.

Appareil respiratoire: Ventilation générale adéquate ou ventilation par aspiration locale pour la pulvérisation et le brouillard dans les zones confinées.

Tablier: En caoutchouc / PVC lorsque le contact avec la peau peut se produire.

Bottes: Bottes en caoutchouc.

Autres équipements de protection: Bassin oculaire, douche de sécurité et vêtements de protection complets recommandés dans la zone de travail immédiate.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:

Jaune verdâtre, liquide clair.

Odeur

Légère odeur. Pas de parfum ajouté.

Seuil d'odeur:	S.O.
pH:	12-13
Point de fusion/Point de congélation:	S.O.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	S.O.
Point d'éclair:	> 100 °C (Vase clos Pensky Martin)
Taux d'évaporation (eau = 1):	S.O.
Inflammabilité:	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité:	Aucun.
Pression de vapeur:	S.O.
Densité de vapeur:	S.O.
Densité relative/Gravité spécifique (Eau = 1):	1,10 à 20 °C
Solubilité(s):	Soluble dans l'eau
Coefficient de partition: n-octanol/eau:	S.O.
Température d'auto-inflammation:	Non inflammable
Température de décomposition:	S.O.
Viscosité:	S.O.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	S.O
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions de stockage normales.
Possibilité de réactions dangereuses :	éviter le contact avec les acides/oxydants.
Conditions à éviter :	Températures supérieures à 30 °C (86 °F) et inférieures à 5 °C (41 °F). Éviter d'utiliser des oxydants puissants, acides forts et bases puissantes.
Incompatibilité :	Incompatible avec les acides, métaux et alliages, zinc, étain, aluminium, oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux :	oxydes de sodium, de carbone et autres composés organiques non identifiables.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables:	Ingestion, contact avec la peau et les yeux.
Symptômes:	Corrosif pour les yeux et la peau.
Estimations de la toxicité aiguë:	Voie orale > 5000 mg/kg, dermique > 2000 mg/kg
Cancérogénicité:	Non répertorié par le NTP, le CIRC, l'OSHA et l'ACGIH.

SECTION 12 ECOLOGICAL INFORMATION

Not required.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes recommandées d'élimination des déchets: réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RTMD canadien	
Numéro d'identification ONU:	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non réglementé.
Classe(s) de danger pour le transport:	Non réglementé.
Groupe d'emballage:	Non réglementé.

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

INFORMATIONS RELATIVES À LA COTE DE DANGER

- 4 = Extrême
 3 = Élevé
 2 = Modéré
 1 = Léger
 0 = Négligeable

SIMD

3	Santé
0	Inflammabilité
0	Réactivité
B	Personnel

A = Gants, B = Gants et lunettes de protection

C = Lunettes de protection, gants et tablier

Protection SIMD
 Groupe B



Toutes les informations pertinentes relatives aux dangers ont été fournies dans cette fiche de données de sécurité, conformément aux exigences de l'administration américaine de la santé et de la sécurité occupationnelle (29 CFR 1910.1200), des normes étatiques équivalentes des États-Unis et des normes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (RCR 4).

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Liste des acronymes:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
CRF	Code des Règlements Fédéraux (Code of Federal Regulations)
SIMD (HMIS)	Système d'Identification des Matériaux Dangereux (Hazardous Materials Identification System)
CIRC (IARC)	Centre International de Recherche sur le Cancer (International Agency for Research on Cancer)
FDS (SDS)	Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheets)
MSHA	Mine Safety and Health Administration (Loi sur l'administration de la santé et de la sécurité dans les mines)
S.O.	Sans objet (Non disponible)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut américain pour la sécurité et l'hygiène professionnelles)
NTP	National Toxicology Program (Programme de toxicologie national des États-Unis)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)
PEL	Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)
TDMD	Transport De Marchandises Dangereuses
TLV	Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
ONU (UN)	Organisation des Nations- Unies (United Nations)
SIMDUT (WHMIS)	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System)

Il incombe à l'utilisateur de fournir un milieu de travail sécurisé, en appliquant les informations sur la santé et la sécurité contenues dans ce document comme guide. **Maxim Chemical International Inc.** n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages ou pertes résultant de la mauvaise manipulation et de l'utilisation de ce produit.

Les informations fournies dans la FDS ont été obtenues à partir de sources récentes et sont jugées fiables.

PRÉPARÉ PAR: Service technique/Division de la réglementation

DERNIÈRE MISE À JOUR: août 26, 2022